



RENTRÉE SCOLAIRE 2026

Mardi 1er septembre 2026

CAP 1ère année et 2ndes des baccalauréats professionnels

2nde option Yachting et option Pêche

9h - 9h45	Accueil en Atelier 4 des nouveaux élèves et de leur famille par la Direction et les professeurs principaux
9h45 - 12h	Accueil des élèves et familles dans les différents services
12h	Départ des familles et des élèves externes. Déjeuner au self pour les demi-pensionnaires et internes
13h30 - 15h	Installation des élèves internes à l'internat

CAP 1ère année - 2nde option voile et option électromécanique

14h - 14h45	Accueil en Atelier 4 des nouveaux élèves et de leur famille par la Direction et les professeurs principaux
14h45 - 17h	Accueil des élèves et familles dans les différents services
17h	Départ des familles et des élèves demi-pensionnaires et externes
17h - 18h30	Installation des élèves internes à l'internat

Pour tous les élèves de 2nde et de CAP 1ère année

Mercredi 2 septembre 2026	Cours selon l'emploi du temps
----------------------------------	-------------------------------

Mercredi 2 septembre 2026

CAP 2ème année et 1ères des baccalauréats professionnels

10h30 - 12h30	Accueil des élèves en Atelier 4 par les professeurs principaux et la Direction
13h30	Début des cours selon l'emploi du temps
Internat	Installation après les cours de la journée

Au plaisir de vous retrouver à la rentrée.



ÉQUIPEZ-VOUS POUR REUSSIR

Fournitures générales

- 1 cahier de texte ou agenda
- 15 porte vues 120 vues minimum
- 1 stylo 4 couleurs + 1 correcteur
- 1 gomme
- 1 crayon HB + 1 taille crayon avec réservoir
- 1 pochette surligneurs (type Stabilo)
- Feuilles copies simples A4
- Feuilles copies doubles A4
- 1 boîte de crayons de couleurs
- 1 boîte de feutres
- 1 pochette de papier millimétré
- 1 pochette de papier Canson A4
- 1 pochette de calque A4
- 2 chemises A4 : pour les 1^{EMM} et les 1^{TEMM}
- 4 chemises A4 : pour les 2^{ndes} et CAP1
- 1 feutre noir pointe fine
- 1 équerre
- 1 règle
- 1 rapporteur
- 1 compas technique avec vis de réglage centrale
- 1 paire de ciseaux
- 1 colle
- 1 cadenas à clé (casier externat)
- 1 clé USB 8 giga minimum
- Écouteurs filaires prise jack

Calculatrice

- CAP : une calculatrice Casio fx 92 Spéciale Collège
- BAC : une calculatrice Casio Graph 35+E II (modèle avec Python)

Équipement pour l'EPS

- 1 sac de sport
- 1 survêtement ou tenue de sport
- 1 paire de chaussures de sport
- 1 maillot de bain (short interdit – prévoir maillot ou boxer adapté à la piscine)
- 1 gel douche + 1 serviette

Équipement d'atelier

- **Chaussures de sécurité** : Obligatoires pour tous les élèves.
- **Bleu de travail obligatoires** : Un bleu floqué au logo du lycée sera vendu aux nouveaux élèves le jour de la rentrée, au tarif de 38.80 euros. Le règlement s'effectuera le jour de la rentrée, par virement ou CB.

Matériel pédagogique :

- **Cartes marines** modèle 7066 roulée pour les élèves de 2^{nde} et de CAP1. Vous pouvez vous la procurer auprès des coopératives maritimes

TROUSSEAU ÉLÈVES INTERNES

Règles d'hygiène et de vie collective

Par respect de soi et de la communauté, chaque élève est tenu de veiller à son hygiène corporelle et à la propreté de son couchage.

- Les draps doivent être ramenés à la maison et lavés obligatoirement tous les 15 jours.
- L'usage ou la possession de bombes aérosols (déodorant, mousse à raser, etc.) est interdite.
- Tous les effets personnels doivent être marqués au nom de l'élève afin de limiter les pertes.
- Les objets de valeur (ordinateur, console de jeu, ...) sont fortement déconseillés. Le lycée n'est pas responsable en cas de perte ou de vol.

Rappel du règlement intérieur : la nourriture est interdite à l'internat (stockage et consommation).

Paquetage fourni par le lycée

Un paquetage est remis par le lycée à chaque interne le jour de la rentrée.

Ce matériel devra être restitué à la fin de l'année scolaire.

Une facturation sera adressée à la famille en cas de non restitution (voir les tarifs votés en Conseil d'Administration sur le site du lycée).

Ce paquetage comprend :

- Une couette 140 x 200
 - Une couverture
 - Un traversin
 - Une housse de protection pour traversin
 - Un protège-matelas
 - Un sac à linge
-

Trousseau à fournir obligatoirement par la famille L'élève ne sera pas accepté à l'internat sans son trousseau complet.

Dimensions du lit : une personne

Tous les éléments textiles doivent être ramenés propres tous les 15 jours.

- 1 drap housse protège-matelas plastifié (alèse plastifiée)
- 1 drap housse
- 1 housse de couette 140 x 200 (la couette est fournie par le lycée)
- 1 taie de traversin (le traversin est fourni par le lycée)

Autres éléments à prévoir :

- 1 cadenas à code pour l'armoire de la chambre
- 1 paire de chaussons réservée à l'internat
- 1 pyjama
- Le nécessaire de toilette : serviettes, gants, gel douche, shampoing...
- Du linge de corps en quantité suffisante pour la semaine

TRANSPORT SCOLAIRE TXIK TXAK

Information aux familles - rentrée scolaire 2026

À retenir

Les inscriptions et renouvellements sont ouverts.
La démarche doit être effectuée avant le 2 août 2026.

Selon le trajet de votre enfant, deux solutions peuvent être proposées :

Ligne scolaire
Inscription obligatoire sur le site
TXIK TXAK avant le 2 août 2026.

Ligne régulière TXIK TXAK
Abonnement -28 ans classique,
sans inscription scolaire spécifique.

Vous ne savez pas quelle solution concerne votre enfant ?

Consultez la rubrique Transport Scolaire du site TXIK TXAK pour vérifier la démarche à effectuer selon le trajet.

Site à consulter : txiktxak.fr - rubrique Transport Scolaire

Conseil pratique

Pour une inscription plus fluide, il est recommandé d'utiliser un ordinateur plutôt qu'un smartphone.

Merci aux familles concernées d'effectuer les démarches nécessaires dans les délais indiqués.

L'équipe Transport Scolaire TXIK TXAK

Direction interrégionale de la mer
Sud-Atlantique

Lycée Maritime de Ciboure
ZIBURUKO ITSAS LIZEOA

Ciboure, le lundi 15 juin 2026

Affaire suivie par : Marlène LAROYE
Tél. : 05 59 47 68 76
Courriel : lpm-ciboure@mer.gouv.fr
P.J. : cerfa n°15331

— Madame, Monsieur,

Une bourse de lycée peut vous être accordée pour l'année scolaire 2026-2027 en fonction de vos revenus ou en cas de changement de situation familiale et/ou financière.

Son montant sera calculé en fonction de vos ressources et de vos charges.

Un simulateur de bourse vous permet de vérifier si votre situation est susceptible d'ouvrir un droit à bourse à l'adresse suivante :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Si tel est le cas, vous trouverez ci-joint ainsi que sur le site internet du lycée <http://lycee-maritime-ciboure.fr> un imprimé de demande de bourse à compléter et **à nous renvoyer accompagné des pièces justificatives demandées ou à nous transmettre le jour de la rentrée**. Il vous sera également possible de rencontrer l'assistante sociale du service social des gens de mer le jour de la rentrée.

Point de vigilance : l'instruction des demandes de bourses pour les élèves déjà boursiers n'est pas reconduite automatiquement, chaque famille doit impérativement déposer une nouvelle demande de bourses pour la rentrée scolaire 2026-2027.

Le dossier de demande de bourse devra être constitué au plus tard le 30 septembre 2026.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération.

Le directeur du lycée maritime
Jérôme JACQUES



Demande de bourse nationale du second degré des lycées professionnels maritimes



N°15331

Arrêté du 27 mai 2021 (JORF n° 0124 du 30 mai 2021)
Arrêté du 21 mars 2018 (JORF n° 0076 du 31 mars 2018)
Décret n° 2024-306 du 3 avril 2024 (JORF n° 0079 du 4 avril 2024)

Cadre réservé à l'administration

Année scolaire

20 / 20

Date de dépôt du dossier

I. Renseignements concernant les membres de la famille

1. L'élève pour lequel vous demandez la bourse

Nom, prénom

Classe

Fille

☐

Garçon

☐

Date de naissance

Département de naissance

Nationalité Française

☐

D'un pays de l'UE

☐

D'un autre pays

☐

Si l'élève est sous tutelle administrative, indiquez l'organisme : _____

2. Vous-même

Vous êtes

le père

☐

la mère

☐

Autre personne en charge de l'élève

☐

Nom et prénom

Adresse du domicile familial

N° de voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou B.P.

Code postal

Commune

N° de téléphone

Votre profession

Adresse électronique

Situation des parents

Célibataire

☐

Divorcé(e)

☐

En concubinage

☐

Marié, pacsé(e)

☐

Séparé(e)

☐

Veuf(ve)

☐

3. Votre partenaire est :

le père de
l'élève

☐

la mère de
l'élève

☐

Autre

☐

Nom et prénom

Son adresse, si différente de la vôtre

N° de voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou B.P.

Code postal

Commune

N° de téléphone

Sa profession

Adresse électronique

II. La scolarité de l'élève

Etablissement
antérieur

N° de voie

Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou B.P.

Code postal

Commune

Classe

Type de formation

Si votre enfant entre en seconde du baccalauréat professionnel ou de CAP, a-t-il obtenu son diplôme national de brevet avec

mention bien ou très bien ? Oui ☐ Non ☐

Le régime de votre enfant au lycée maritime interne ☐ externe ☐ demi-pensionnaire ☐

L'élève est-il redoublant ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, classe suivie l'année précédente

Nom du Lycée de l'année précédente

III. Détermination des charges du foyer

Les éléments de cette rubrique vont permettre de déterminer de manière précise vos charges et de calculer le montant de la bourse nationale sur critère sociaux.

1. Enfant(s) à charge du foyer

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'élève pour lequel vous demandez la bourse)	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté ou ou profession	Boursier	
			Oui	Non

2. Pièces à joindre à votre dossier

Fournir obligatoirement :

- une copie complète (recto-verso) de l'**avis d'imposition sur les revenus N-1 soit ceux perçus en 2025**
- un relevé d'identité bancaire au nom des parents ou de l'élève majeur
- 1 enveloppe timbrée à votre adresse

Selon votre situation	Pièces complémentaires à fournir
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e)	Copie du jugement indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée Attestation de paiement de la C.A.F.
Si vous vivez en concubinage (nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition)	Avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025 (recto-verso) de votre partenaire ou tout autre document mentionnant le numéro fiscal de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	Attestation de paiement de la C.A.F. indiquant les enfants à votre charge Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la C.A.F. ou Copie de la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la C.A.F.
Si vous avez plusieurs enfants à charge	Justificatif de la C.A.F.
Si vous êtes majeur isolé ou mineur émancipé ou étranger majeur isolé	Avis d'imposition N-1
Si votre enfant rentre en seconde du baccalauréat et a obtenu à la dernière session de son diplôme national de brevet (DBN) avec mention « bien » ou « très bien »	Relevé de notes ou diplôme du DNB comportant la mention « bien » ou « très bien »

IV. Engagement de la famille

Je soussigné (e) le père ☐ la mère ☐ Autre personne en charge de l'élève ☐
certifie sur l'honneur que les renseignements donnés ci-dessous sont exacts (vous avez droit à l'erreur – **oups.gouv.fr**) :

Fait à :

Le, _ _ _ _ _

Signature du demandeur

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de lycée, utilisez le simulateur :
<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>



DES REPAS POUR TOUS UN TARIF POUR CHACUN

Rentrée 2026

La Région Nouvelle-Aquitaine vous aide
à financer les repas en fonction de vos revenus.

naqui.fr/tarifcation-solidaire



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**



**NÉO
TERRA**

DES REPAS POUR TOUS UN TARIF POUR CHACUN

Rentrée 2026

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points



Des tarifs **plus équitables**

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial régional.



Des repas **de qualité**

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une **alimentation saine et équilibrée**.



La **prise en charge** de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50 € et le tarif du repas de chaque tranche. **Ainsi, la Région finance de 42 % à 75 % du repas de votre enfant.**

POUR QUI ?

Tous les lycéens et étudiants
scolarisés dans un lycée public
de Nouvelle-Aquitaine.

Le saviez-vous ?



180 000

élèves
fréquentent
les services de
restauration
et d'hébergement
des lycées de la région



26 millions

de repas
par an



255

cuisines



9,50 €

Le coût réel
de production
d'un repas



60%

de produits
régionaux
dont

30%

de produits Bio

LES TARIFS 2026-2027



Le forfait **demi-pension**

À partir de **3 repas par semaine**, le tarif est de **2,30 € à 5,50 €** pour chaque repas. Pour un forfait de 5 jours, le **montant annuel** sera compris entre **400 € et 957 €**.



Le forfait **internat**

Les **tarifs des repas** varient **2,30 € à 5,50 €**, tandis que les tarifs de la nuit et du petit-déjeuner sont uniques pour tous. Pour un forfait de 4 nuits, 4 petits-déjeuners et 9 repas, le **montant annuel** sera compris entre **1 168 € et 2 176 €**.



Les repas **au ticket**

Le **repas pris à l'unité** est au prix unique de **5,60 €**, quels que soient vos revenus.

Tranche tarifaire	Quotient familial annuel régional	Tarif du repas au forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040 €	2,30 €	75,79 %
2	≤ 5 780 €	2,40 €	74,74 %
3	≤ 7 960 €	2,50 €	73,68 %
4	≤ 9 850 €	2,60 €	72,63 %
5	≤ 11 570 €	2,70 €	71,58 %
6	≤ 13 300 €	2,83 €	70,21 %
7	Non soumis à revenus*	2,85 €	70 %
8	≤ 15 400 €	3,25 €	65,79 %
9	≤ 18 380 €	3,85 €	59,47 %
10	≤ 23 960 €	4,75 €	50 %
11	≥ 23 961 €	5,50 €	42,11 %

** Élève hébergé par une structure de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en famille d'accueil, confié à un tiers ou à un établissement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, placé dans une structure médicale ou médico-sociale (ITEP), en section français langues étrangères (FLE), en échange scolaire ou en séjour linguistique.*

Formule de calcul de votre quotient familial régional annuel

à partir de votre avis d'imposition 2026

=

Revenu fiscal de référence
divisé par
le nombre de parts fiscales



En l'absence
d'inscription en ligne
ou en cas de refus du calcul
du quotient familial régional,
c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de l'**avis d'imposition 2026** (sur les revenus 2025) dans lequel la part fiscale de l'enfant est prise en compte.
2. Dès le **24 août 2026**, se connecter sur :
tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro



**Pensez à vous inscrire
avant le 27 septembre 2026**
pour bénéficier de la tarification
solidaire sur toute l'année scolaire !

INFORMATIONS ET CONTACT : 05 49 38 49 38 + choix 1
du lundi au vendredi de 9h à 18h

+ d'info : naqui.fr/tarification-solidaire



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**

× **NÉO
TERRA**



DES REPAS POUR TOUS UN TARIF POUR CHACUN

TARIFICATION SOLIDAIRE 2026-2027

Grille tarifaire

naqui.fr/tarification-solidaire



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**



**NÉO
TERRA**

Les tranches tarifaires à partir de septembre 2026

Tranche tarifaire	Quotient familial annuel régional
1	≤ 3 040 €
2	3 041 € à 5 780 €
3	5 781 € à 7 960 €
4	7 961 € à 9 850 €
5	9 851 € à 11 570 €
6	11 571 € à 13 300 €
7	Non soumis à revenus ¹
8	13 301 € à 15 400 €
9	15 401 € à 18 380 €
10	18 381 € à 23 960 €
11	≥ 23 961 €

Le quotient familial régional annuel est basé sur les revenus de votre foyer fiscal. Il sert à déterminer votre tranche tarifaire et le tarif de vos repas.

Calcul
de votre quotient
familial annuel

=

Revenu fiscal
de référence annuel
auquel l'enfant est rattaché

divisé par

Nombre
de parts fiscales

¹Élève hébergé par une structure de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en famille d'accueil, confié à un tiers ou à un établissement dans le cadre d'un placement administratif ou judiciaire, placé dans une structure médicale ou médico-sociale (ITEP), en section français langues étrangères (FLE), en échange scolaire ou en séjour linguistique.

Tarif ticket = tarif fixe **5,60 €**

Demi-pension à partir de 3 repas / semaine
Montants des forfaits annuels

Tranche tarifaire	Tarif unitaire du repas ¹	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours	Forfait 6 jours si proposé par l'établissement
1	2,30 €	248,40 €	324,30 €	400,20 €	476,10 €
2	2,40 €	259,20 €	338,40 €	417,60 €	496,80 €
3	2,50 €	270 €	352,50 €	435 €	517,50 €
4	2,60 €	280,80 €	366,50 €	452,40 €	538,20 €
5	2,70 €	291,60 €	380,70 €	469,80 €	558,90 €
6	2,83 €	305,64 €	399,03 €	492,42 €	585,81 €
7	2,85 €	307,80 €	401,85 €	495,90 €	589,95 €
8	3,25 €	351 €	458,25 €	565,50 €	672,75 €
9	3,85 €	415,80 €	542,85 €	669,90 €	796,95 €
10	4,75 €	513 €	669,75 €	826,50 €	983,25 €
11	5,50 €	594 €	775,50 €	957 €	1 138,50 €

¹ Tarif unitaire des repas dans le cadre des forfaits annuels de demi-pension.

Internat avec hébergement jusqu'à 6 nuits

Forfaits annuels sous réserve de l'offre du lycée

Tranche tarifaire	Tarif unitaire repas ¹	Tarif unitaire nuit	Tarif unitaire Petit déjeuner	2 nuits 2 PDJ 7 repas	3 nuits 3 PDJ 7 repas	4 nuits 4 PDJ 9 repas	5 nuits 5 PDJ 9 repas	5 nuits 5 PDJ 10 repas	5 nuits 5 PDJ 11 repas	6 nuits 6 PDJ 10 repas	6 nuits 6 PDJ 11 repas
1	2,30 €	2 €	1,15 €	808,95 €	912,90 €	1168,65 €	1272,60 €	1348,50 €	1424,40 €	1452,45 €	1528,35 €
2	2,40 €			833,85 €	937,80 €	1200,15 €	1304,10 €	1383,30 €	1465,50 €	1487,25 €	1566,45 €
3	2,50 €			858,75 €	962,70 €	1231,65 €	1335,60 €	1418,10 €	1500,60 €	1522,05 €	1604,55 €
4	2,60 €			883,65 €	987,60 €	1263,15 €	1367,10 €	1452,90 €	1538,70 €	1556,85 €	1642,65 €
5	2,70 €			908,55 €	1012,50 €	1294,65 €	1398,60 €	1487,70 €	1576,80 €	1591,65 €	1680,75 €
6	2,83 €			940,92 €	1044,87 €	1335,60 €	1439,55 €	1532,94 €	1626,33 €	1636,89 €	1730,28 €
7	2,85 €			945,90 €	1049,85 €	1341,90 €	1445,85 €	1539,90 €	1633,95 €	1643,85 €	1737,90 €
8	3,25 €			1045,50 €	1149,45 €	1467,90 €	1571,85 €	1679,10 €	1786,35 €	1783,05 €	1890,30 €
9	3,85 €			1 194,90 €	1298,85 €	1656,90 €	1760,85 €	1887,90 €	2 014,95 €	1 991,85 €	2 118,90 €
10	4,75 €			1 419 €	1 522,95 €	1 940,40 €	2 044,35 €	2 201,10 €	2 357,95 €	2 305,05 €	2 461,80 €
11	5,50 €			1605,75 €	1709,70 €	2176,65 €	2 280,60 €	2 462,10 €	2 643,60 €	2 566,05 €	2 747,55 €

¹Tarif unitaire des repas dans le cadre des forfaits annuels d'internat.

Internat avec hébergement à partir de 7 nuits

Forfaits annuels sous réserve de l'offre du lycée

Tranche tarifaire	Tarif unitaire repas ¹	Tarif unitaire nuit	Tarif unitaire Petit déjeuner	7 nuits 5 PDJ 9 repas	7 nuits 5 PDJ 10 repas	7 nuits 6 PDJ 11 repas	7 nuits 7 PDJ 9 repas	7 nuits 7 PDJ 10 repas	7 nuits 7 PDJ 14 repas	7 nuits 7 PDJ 14 repas + j. fériés
1	2,30 €			1 404,60 €	1 480,50 €	1 594,35 €	1 480,50 €	1 556,40 €	1 860 €	1 906,50 €
2	2,40 €			1 436,10 €	1 515,30 €	1 632,45 €	1 512 €	1 591,20 €	1 908 €	1 955,70 €
3	2,50 €			1 467,60 €	1 550,10 €	1 670,55 €	1 543,50 €	1 626 €	1 956 €	2 004,90 €
4	2,60 €			1 499,10 €	1 584,90 €	1 708,65 €	1 575 €	1 660,80 €	2 004 €	2 054,10 €
5	2,70 €			1 530,60 €	1 619,70 €	1 746,75 €	1 606,50 €	1 695,60 €	2 052 €	2 103,30 €
6	2,83 €	2 €	1,15 €	1 571,55 €	1 664,94 €	1 796,28 €	1 647,45 €	1 740,84 €	2 114,40 €	2 167,26 €
7	2,85 €			1 577,85 €	1 671,90 €	1 803,90 €	1 653,75 €	1 747,80 €	2 124 €	2 177,10 €
8	3,25 €			1 703,85 €	1 811,10 €	1 956,30 €	1 779,75 €	1 887 €	2 316 €	2 373,90 €
9	3,85 €			1 892,85 €	2 019,90 €	2 184,90 €	1 968,75 €	2 095,80 €	2 604 €	2 669,10 €
10	4,75 €			2 176,35 €	2 333,10 €	2 527,80 €	2 252,25 €	2 409 €	3 036 €	3 111,90 €
11	5,50 €			2 412,60 €	2 594,10 €	2 813,55 €	2 488,50 €	2 670 €	3 396 €	3 480,90 €

¹Tarif unitaire des repas dans le cadre des forfaits annuels d'internat.

Internat sans hébergement (interne externé¹)

Forfaits annuels sous réserve de l'offre du lycée

Tranche tarifaire	Tarif unitaire repas ²	Tarif unitaire PDJ ³	Forfait 9 repas sans PDJ	Forfait 9 repas 4 PDJ	Forfait 9 repas 5 PDJ	Forfait 10 repas 5 PDJ	Forfait 10 repas 6 PDJ	Forfait 11 repas 6 PDJ
1	2,30 €	1,15 €	724,50 €	886,65 €	924,60 €	1 000,50 €	1 038,45 €	1 114,35 €
2	2,40 €		756 €	918,15 €	956,10 €	1 035,30 €	1 073,25 €	1 152,45 €
3	2,50 €		787,50 €	949,65 €	987,60 €	1 070,10 €	1 108,05 €	1 190,55 €
4	2,60 €		819 €	981,15 €	1 019,10 €	1 104,90 €	1 142,85 €	1 228,65 €
5	2,70 €		850,50 €	1 012,65 €	1 050,60 €	1 139,70 €	1 177,65 €	1 266,75 €
6	2,83 €		891,45 €	1 053,60 €	1 091,55 €	1 194,94 €	1 222,89 €	1 316,28 €
7	2,85 €		897,75 €	1 059,90 €	1 097,85 €	1 191,90 €	1 229,85 €	1 323,90 €
8	3,25 €		1 023,75 €	1 185,90 €	1 223,85 €	1 331,10 €	1 369,05 €	1 476,30 €
9	3,85 €		1 212,75 €	1 374,90 €	1 412,85 €	1 539,90 €	1 577,85 €	1 704,90 €
10	4,75 €		1 496,25 €	1 658,40 €	1 696,35 €	1 853,10 €	1 891,05 €	2 047,80 €
11	5,50 €		1 732,50 €	1 894,65 €	1 932,60 €	2 114,10 €	2 152,05 €	2 333,55 €

¹ Élève qui prend les repas mais ne dort pas dans l'établissement.
² Tarif unitaire des repas dans le cadre des forfaits annuels d'internat.
³ PDJ : Petit déjeuner.